



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CHAMPAGNE ARDENNE
2, rue Grenet Tellier
51038 CHALONS-en-CHAMPAGNE**

N. Réf. : DSNR-CHALONS-N° 161/2003

Châlons, le 3 juillet 2003

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de Production
d'Electricité
BP 174
08600 CHOOZ

OBJET : Inspection n° 2003-18007 au CNPE de Chooz
"Systèmes de sauvegarde hors RIS-EAS : RRA-PTR"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu le 25 juin 2003 au CNPE de Chooz sur le thème « Systèmes de sauvegarde hors RIS-EAS : RRA-PTR ».

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection portait sur les pratiques du site en ce qui concerne l'exploitation et la maintenance des systèmes de sauvegarde « refroidissement du réacteur à l'arrêt » (RRA) et « traitement et refroidissement de l'eau des piscines » (PTR).

Les inspecteurs ont examiné la gestion du référentiel applicable à ces deux systèmes, ainsi que les modifications apportées au matériel. Ils ont également examiné les mesures prises pour comptabiliser et minimiser les situations entraînant des risques de fatigue thermique dans les zones de mélange de fluides à températures différentes du RRA ainsi que pour vérifier l'état des supports de tuyauteries du système PTR.

Globalement, un manque de traçabilité dans les divers documents d'essais et de maintenance a été relevé. Un constat a notamment été rédigé sur la déclaration satisfaisante du contrôle réglementaire d'un appareil à pression (échangeur de chaleur du RRA) alors qu'une partie des examens était non satisfaisant au vu du procès verbal de la visite.

A. Demandes d'actions correctives

PBMP RRA

Le programme de base de maintenance préventive (PBMP) du système RRA est en cours d'intégration sur le site, conformément à l'engagement national. Toutefois, les inspecteurs n'ont pu obtenir un point d'avancement précis de l'état d'intégration dans les divers services de ce PBMP qui doit être finalisée pour septembre 2003.

A1- Je vous demande de me préciser l'état d'avancement d'intégration de chaque activité de maintenance du PBMP RRA reçu en mars 2003.

Visite de l'échangeur 2RRA021RF

La visite réglementaire de l'échangeur 2RRA021RF, effectuée par le Bureau Véritas en mai 2002, a été déclarée satisfaisante alors que l'examen de la boîte de distribution et du faisceau est non satisfaisant au vu du procès-verbal de la visite. Ce point a fait l'objet d'un constat.

A la suite de ce constat, vous me faites savoir, par courrier du 27 juin 2003, qu'une erreur de retranscription entre la procédure de visite manuscrite et la version informatique du procès-verbal est à l'origine de l'écart et que l'échangeur peut être maintenu en service.

A2- Je vous demande de me transmettre une analyse des causes (erreurs humaines, dysfonctionnements de l'organisation...) qui ont conduit à cette situation.

Vous préciserez également les actions correctives engagées pour que cette situation ne se renouvelle pas.

B. Compléments d'information

Inspection visuelle du système PTR

Des défauts ont été constatés sur les vannes 1PTR012 et 028VB ainsi qu'au niveau des pompes 1PTR 021 et 022PO. Toutefois, une demande d'intervention (DI) a été rédigée et concerne les 2PTR012 et 028VB et 021 et 022PO.

B1- Je vous demande de me préciser si cette DI fait effectivement suite aux contrôles effectués en tranche 1 ainsi que l'état d'avancement des remises en conformité.

Essai périodique - pompe RRA

Lors de l'examen des gammes d'essai des pompes RRA, une incohérence a été constatée dans les débits relevés au début de l'essai au KIC (de l'ordre de 1000m³/h) et sur les capteurs 103 et 203MD reportés en annexes 1 et 3 (de l'ordre de 10m³/h).

B2- Je vous demande de me préciser l'origine de ces écarts ainsi que les actions engagées.

C. Observations

Essai périodique - pompe RRA

L'ergonomie des tableaux des annexes 1 et 3 de la gamme d'essai pompe RRA peut entraîner des reports de valeurs incohérents d'un tableau à un autre (capteurs inversés).

Disposition Transitoire DT106 Fatigue thermique du RRA

Le tableau présentant le cumul des heures de fonctionnement au delà de 90 et 120°C à fin 2002 est incomplet.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois à l'exception de la réponse au point A1 qui devra être apporté sous un mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNE PAR : A. THIZON